



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73112

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention des infections respiratoires au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Publiée dans le bulletin épidémiologie hebdomadaire n° 4 de l'Institut de veille sanitaire (InVS) du 2 février 2010, une étude, réalisée dans des EHPA de Bourgogne et de Franche-Comté, a évalué pour la première fois la couverture vaccinale chez les personnes âgées à risque vivant en institution de soins. Ses résultats concordent avec les quelques travaux précédents, qui montrent que dans cette population, la couverture vaccinale est faible (27 %). Les principales raisons fournies par les médecins traitants lors de l'enquête sont : l'absence de risque des patients (66 %), oubli (22 %) et méconnaissance des recommandations (19 %). Or la vaccination antipneumococcique est fortement recommandée chez les personnes âgées vivant au sein d'EHPA, car les risques d'infections invasives et de survenue d'épidémie sont très élevés, et qui entraînent chaque année de 6 000 à 15 000 décès. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'elle entend donner sur ce sujet.

## Texte de la réponse

*Streptococcus pneumoniae* (le pneumocoque) est une bactérie du genre *Streptococcus* dont il existe plus de 90 sérotypes différents. Les infections à *Streptococcus pneumoniae* sont d'une grande fréquence, surtout aux âges extrêmes de la vie. Chez le nourrisson et le sujet âgé, la mortalité des infections à pneumocoque reste élevée. D'autres groupes à risque, tels que les drépanocytaires homozygotes, les personnes splénectomisées et les personnes souffrant d'infection à VIH, peuvent aussi développer des formes sévères, voire mortelles. Le pneumocoque est notamment responsable de surinfection bactérienne à l'occasion d'une infection grippale. Le vaccin polysidique 23-valent est disponible en France et est inscrit sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux. Ce vaccin fait l'objet de recommandations inscrites au calendrier vaccinal chez les personnes de plus de cinq ans à risque d'infections pneumococciques (personnes atteintes des pathologies suivantes : asplénie fonctionnelle ou splénectomie, drépanocytose homozygote, syndrome néphrotique, insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, patients alcooliques avec hépatopathie chronique, personnes ayant des antécédents d'infection pulmonaire ou invasive à pneumocoque, infection à VIH). Cette recommandation vaccinale est rappelée tous les ans au mois d'avril, à l'occasion de la publication du calendrier vaccinal diffusé auprès des professionnels de santé notamment dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH). Cette vaccination est à réaliser tous les cinq ans. Elle doit être notamment proposée lors de leur admission dans des structures de soins ou d'hébergement aux personnes ci-dessus qui n'en auraient pas encore bénéficié. En effet, les infections respiratoires aiguës basses (IRA) constituent la première cause de mortalité d'origine infectieuse en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) et la première cause infectieuse de transfert vers l'hôpital. Parmi ces IRA, les pneumopathies à pneumocoque sont responsables d'environ 6 000 à 15 000 décès par an en France, dont 95 % chez les plus de 60 ans. La vulnérabilité des résidents et la vie en collectivité favorisent le risque de survenue d'épidémies en EHPA. Dès le mois de juillet 2009, devant le niveau insuffisant de la couverture vaccinale chez les adultes ciblés par les

recommandations et les risques liés à la pandémie grippale, une campagne de sensibilisation aux recommandations diffusées tous les ans a été entreprise. Un courrier a été adressé à l'ensemble des médecins généralistes libéraux. Une note, cosignée par la directrice générale de l'offre de soins (DGOS), le directeur général de la santé (DGS) et le directeur général de la cohésion sociale (DGCS), a demandé aux établissements de santé et aux établissements médicosociaux de renforcer cette vaccination en amont de la pandémie grippale. Le suivi attentif de l'évolution du nombre de demandes de remboursement du vaccin polyosidique 23-valent durant le dernier trimestre 2009 (chiffres obtenus via la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés [CNAMTS]) a permis de constater un très net effet de cette campagne de sensibilisation. Les résultats des prochaines enquêtes de couverture vaccinale en EHPA seront à mettre en comparaison avec ceux de l'enquête menée entre janvier et avril 2009 et publiée par l'Institut de veille sanitaire dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 2 février 2010.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73112

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2298

**Réponse publiée le :** 12 octobre 2010, page 11228